

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
LE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 10 Décembre 1990
Décret N°90-856 /MTRSS/DGTFP/DGPEC
portant reclassement et nomination de
Monsieur OUABAKADIO André, Instituteur
de 4° échelon des cadres de la catégorie
B hiérarchie des Services Sociaux
(Enseignement).

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

D.G.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/130/FP du 5 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/485/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
classification des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962
portant Statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/193/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/163 du 22 Juin 1964 fixant le Statut commun
des cadres de l'enseignement ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes/réglementaires
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son art.
article 1er § 2 ;

D.C.F.

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les écho-
nnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°80/530 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°82/51 du 7 Août 1982 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n°80/513 du 1er Sept 1980 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°80/514 du 1er Sept 1980 portant organisa-
tion des Intérieurs des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90-725 du 14 Novembre 1990 portant
effets finaux des avancements et des révisions des situations administratives
et des titularisations ;

(/u l'arrêté n°1087/FP du 21 Juin 1983 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°8969/MTR/DGAS/DPEA du 28.11.84 portant promo-
tion des Instituteurs et Institutrices des cadres de la catégorie B hiérarchie
des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo
au titre de l'année 1984 ;

(/u l'arrêté n°10601/MTR/DGTFP/DFP du 10.11.82 autorisant
certains Instituteurs à suivre un stage de formation supérieure en Sciences
Sociales en Bulgarie ;

(/u le protocole d'accord entre le Congo et la Bulgarie du
4 Mai 1975 ;

(/u le décret 090/581 du 18 Octobre 1990 Organisant l'intérim du
Premier Ministre

(Vu la lettre n°160/MEFA-SC-DPAA du 28 Janvier 1987 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur OUABAKADIO André, Instituteur de 4^e échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de fin d'Etudes Supérieures de l'Académie de Sciences Sociales et de Gestion Option: Philosophie, obtenu à SOFIA (BULGARIE), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC=Néant.

ARTICLE 2: Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 6 Octobre 1986, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, et de la solde pour compter du 1^{er} Juillet 1990 sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

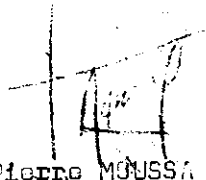
Brazzaville, le 10 Décembre 1990

Par le Premier Ministre par intérim,

L_e Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,



Jeanne DAMBENDZET.-



Pierre MOUSSA

AMPLIATIONS :

JORPC;..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGFP/BST..... 1
D.G.B..... 3
D.C.F..... 2
MEFA/DPAA..... 3
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGG/BC..... 2.-

